



La Commission a été honorée de visiter la Turtle Lodge de la Sagkeeng First Nation le 18 novembre. Nous nous sommes joints à plusieurs organismes communautaires et gouvernementaux pour que des aînés et des détenteurs de savoir nous en apprennent davantage

sur notre responsabilité collective de prendre soin de la terre. Apprendre de nos aînés et des détenteurs de savoir est une étape importante sur le chemin de la réconciliation.

Les Prix des droits de la personne du Manitoba de 2016 reconnaissent les personnes qui font progresser l'égalité

Les lauréats des prix des droits de la personne du Manitoba de 2016 ont été annoncés.

Le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne de 2016 sera attribué à l'équipe de la stratégie Tracia's Trust.

La stratégie Tracia's Trust, qui a été ainsi nommée en l'honneur de Tracia Owen, morte tragiquement à l'âge de 14 ans, est la stratégie manitobaine visant les enfants et les jeunes menacés ou victimes d'exploitation sexuelle ou de traite de personnes.

La récipiendaire de la Bourse Sybil-Shack pour la promotion des droits de la personne par la jeunesse de 2016 est Lauren Milne. Les études et les activités bénévoles de Lauren démontrent le soutien à long terme qu'elle voue à la cause des droits de la personne dans sa collectivité.

Pour plus de renseignements sur les lauréats ou si vous souhaitez participer à la réception de remise des prix, veuillez consulter la page d'accueil anglaise de notre site Web et cliquer sur « You are invited ». La cérémonie de remise des prix aura lieu le 8 décembre au centre des congrès RBC de 17 h à 19 h. Une légère collation sera servie.

Les droits en question

Par Isha Khan -directrice générale et conseillère juridique

Ce n'est pas le moment de relâcher notre vigilance

Depuis les récentes élections présidentielles aux États-Unis, des incidents d'antisémitisme et d'islamophobie sont signalés par tous les médias. Les messages relatifs à ces incidents varient selon la manière dont ils sont décrits, l'endroit où ils se sont produits et la personne qui en fait état. Quoi qu'il en soit, notre mandat n'a jamais été plus clair.

La Commission des droits de la personne du Manitoba a pour mandat d'atteindre l'égalité des chances et d'éliminer la discrimination. C'est bien plus qu'une simple déclaration. C'est un objectif auquel nous travaillons sans cesse. Nous cherchons à atteindre ce but par la promotion des principes de droits de la personne, par l'éducation du public relativement au Code des droits de la personne et par l'administration d'un processus de plainte. Nous sommes convaincus que la discrimination n'a pas sa place dans notre société et nous encourageons les personnes qui croient avoir été victimes de discrimination à communiquer avec nous.

Nous ne devons pas relâcher notre vigilance et croire que la discrimination ne se produit que chez notre voisin du sud. Nous avons encore beaucoup de travail à faire. Nous devons continuer à reconnaître la discrimination lorsque nous en voyons la manifestation et à la dénoncer. Plus nous parlerons de la discrimination et de ses répercussions, plus nous nous rapprocherons de l'égalité recherchée.

Tout le monde a un rôle à jouer au Manitoba. N'hésitez pas à vous exprimer contre la discrimination, de manière à ce que tout le monde puisse bénéficier d'une égalité de chances dans notre province.

Une politique pourrait ne pas être suffisante

Lorsqu'un client se plaint qu'un employé a fait preuve de discrimination à son égard, ce n'est pas seulement de la mauvaise publicité, mais c'est au magasin ou à l'entreprise de répondre à cette préoccupation. Un exemple récent qui a figuré dans les médias mentionnait un homme sikh et le magasin Dolorama. Selon cet homme, on ne l'aurait pas laissé entrer dans le magasin parce qu'il portait un kirpan. Il s'est rendu à la Commission des droits de la personne du Manitoba afin de nous faire part de ses inquiétudes et s'attendait à recevoir des excuses.

Il en a reçu. Selon la maison mère de la compagnie, les kirpans sont « parfaitement autorisés » dans les magasins et elle a immédiatement fourni des excuses.

Le magasin a informé la Commission que l'incident était une erreur. C'était probablement le cas, jusqu'à un certain point, mais la leçon importante pour le magasin est que le fait d'avoir une politique n'est vraiment qu'une première étape. La seconde est de s'assurer que la politique est mise en œuvre et qu'elle est comprise.

Quel enseignement les fournisseurs de services devraient-ils tirer de cette histoire?

Cet incident devrait être pris en note par tous les fournisseurs de services. Une politique qui n'est pas mise en œuvre et qui, par conséquent, n'est pas connue du personnel est parfaitement inutile. Assurez-vous que vos employés, en particulier les nouveaux, lisent et comprennent votre politique relative aux services à la clientèle et que tout votre personnel reçoive les mises à jour lorsque des changements sont effectués. C'est le magasin ou l'entreprise qui est responsable de la discrimination, pas les employés.

En vertu du Code des droits de la personne, les locataires, les employeurs et les fournisseurs de services comme les restaurants, les magasins et les établissements publics n'ont pas le droit de faire de la discrimination en se fondant sur la religion.

Une commissaire élue présidente du Conseil œcuménique des chrétiennes du Canada

Le Conseil œcuménique des chrétiennes du Canada (le Conseil), la plus vieille organisation féminine du Canada, va célébrer son 100e anniversaire en octobre 2018. Lors de l'assemblée générale annuelle du Conseil, en novembre 2016, Mme Diane Dwarka, commissaire



aux droits de la personne du Manitoba, a été choisie pour le poste de présidente désignée. Son mandat sera de deux ans comme présidente désignée, puis de deux autres années comme présidente et enfin d'une année comme présidente sortante. Diane est présidente sortante du Women's Inter-Church Council of Winnipeg. Le Conseil respecte la diversité, encourage l'établissement de liens entre l'église et la société, crée des possibilités de communication, d'éducation, de

Réunion de mi-exercice sur les droits de la personne tenue à Winnipeg

Plus tôt ce mois-ci, la Commission des droits de la personne du Manitoba a accueilli à Winnipeg des délégués de 10 à 12 commissions et conseils de l'ensemble du Canada. En tant que membres de l'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne, les délégués se sont réunis pour faire part de leur expérience et échanger des idées. Le travail mené en Ontario pour sensibiliser le public à la discrimination systémique dans le système correctionnel a été mis en relief par la couverture médiatique de la mise en isolation d'Adam Capay, dans un établissement correctionnel de Thunder Bay. Le travail de la Nouvelle-Écosse pour lutter contre le profilage racial dans le secteur du commerce de détail a aussi donné lieu à beaucoup de discussions. Des rencontres comme celles-ci permettent aux commissions d'unir leurs voix sur des questions d'importance nationale et de développer des approches communes aux problèmes rencontrés.



Le président de l'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne, M. David Arnot, parle de la collaboration des commissions et des conseils pour faire avancer la cause